

Interpellation au Conseil communal – Protéger les bénévoles, le personnel et le public durant les manifestations culturelles ou sportives

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Chers et chères collègues,

Les événements récents, que ce soit dans le cadre des jeunesses campagnardes vaudoises ou en lien avec la venue d'artistes dont le comportement est remis en question, ont mis en lumière la problématique de la protection des bénévoles, du personnel et du public contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de manifestations sportives ou culturelles. Les mesures existent et de nombreux organisateurs ont pris les devants, en établissant une charte pour la prévention du harcèlement et des violences sexuelles, comme le Vevey International Funny Film Festival (<https://viff.ch/charte/>), et/ou en introduisant le dispositif « Demandez Angela »¹, comme par exemple le Paleo festival (<https://yeah.paleo.ch/fr/sante-securite?toggle=angela>) ou la Commune de Val-de-Travers en 2025 afin de lutter contre le harcèlement et d'offrir un espace sécurisé aux personnes en détresse².

La Municipalité étant appelée à subventionner certaines manifestations culturelles ou sportives, nous aimerions savoir si elle envisage d'intégrer dans ses décisions de subvention des conditions permettant d'assurer la sérénité et la sécurité des bénévoles, du personnel et du public contre les violences sexistes et sexuelles, d'où les questions suivantes :

La Municipalité envisage-t-elle :

- d'exiger des organisateurs subventionnés la mise en place de mesures de prévention des violences sexistes et sexuelles (p. ex. charte) ?
- de conditionner tout ou partie des subventions à la formation des équipes encadrantes et bénévoles ?
- de demander l'existence d'un dispositif de signalement et de prise en charge (type Angela) ?
- et plus largement, d'intégrer des critères relatifs à la protection des bénévoles, du personnel et du public dans les conventions de subvention ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour sa réponse.

Muriel Thalmann et Line Zolliker

Pully, le 3 juin 2026

¹ « Demandez Angela est le nom d'une campagne lancée en Angleterre en 2016 et utilisée par les bars et autres lieux publics afin de protéger les personnes contre les agressions sexuelles en utilisant un nom de code pour identifier lorsqu'elles sont en danger ou dans une situation inconfortable. Lorsqu'un établissement utilise ce programme, une personne qui s'estime en danger peut demander à voir Angela, une employée fictive. Le personnel aidera ensuite la personne à rentrer chez elle discrètement et en toute sécurité, soit en l'escortant jusqu'à une autre chambre, en lui appelant un taxi et en l'y escortant, soit en demandant à l'autre accompagnant de quitter l'établissement. » https://fr.wikipedia.org/wiki/Demandez_Angela

² <https://www.courrierhebdo.ch/val-de-travers-sengage-contre-le-harcelement-avec-le-dispositif-angela/>